



Commission des Finances et du Budget
Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018

Ordre du jour :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. Divers

*

Présents: M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, M. Carlo Back remplaçant M. Roberto Traversini, M. André Bauler, M. Eugène Berger, Mme Djuna Bernard, M. Alex Bodry, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire
M. Gilles Baum, observateur

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Mme Isabelle Goubin, Directeur du Trésor (Ministère des Finances)

Mme Pascale Toussing, Directeur de l'Administration des Contributions directes

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises, (Ministère des Finances)

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA (Ministère des Finances)

M. Carlo Fassbinder, Directeur de la Direction «Fiscalité» (Ministère des Finances)

M. Etienne Reuter, Directeur de l'Inspection générale des finances (IGF ; Ministère des Finances)

M. Serge Allegrezza, Directeur du Statec, Ministère de l'Economie, pour le point « Divers »

M. Bob Kieffer, du Ministère des Finances

Mme Francine Cocard, Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Michel Wolter, membre de la Commission des Finances et du Budget,
M. Mars Di Bartolomeo, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire,
M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

1. Evolution de la situation budgétaire

M. le Ministre explique que les chiffres se rapportent aux 11 derniers mois de l'année. La présentation prévue pour le mois d'octobre a dû être reportée à cause des élections législatives.

Sur base des données jointes en annexe, M. le Ministre des Finances présente l'évolution de la situation budgétaire.

La situation financière après ces 11 mois de l'année 2018 est bonne. Aussi bien la présentation de la situation selon la « Loi 99 » que la présentation des résultats selon la comptabilité européenne (SEC2010) montre de très bons résultats.

Les recettes

Administration des Contributions directes

L'impôt sur le revenu des collectivités («Kierperschaftssteier») enregistre des recettes de 1.824,0 millions d'euros, soit 106,4 % du budget voté. Ce résultat confirme la tendance positive entamée en 2017, avec une croissance de 9,7% par rapport au même mois en 2017.

La progression des recettes de l'impôt commercial communal (ICC) s'est poursuivie. Au 30 novembre 2018, la somme encaissée par le biais de l'impôt commercial communal s'élève à 900,8 millions d'euros, soit 117 % du budget voté. L'ICC est en hausse de 14,8% par rapport à novembre 2017.

Les recettes au niveau de l'Impôt sur le Revenu des Personnes physiques (IRP) s'élèvent à 621,1 millions d'euros, soit 84,6 % du budget voté (-8,6 % par rapport à novembre 2017).

Les retenues sur traitements et salaires s'élèvent à 3.531,3 millions d'euros, soit 92,2% du budget voté. Les sommes encaissées sont en hausse de 12,4 % par rapport à 2017.

L'impôt sur les revenus des capitaux a rapporté 458,8 millions d'euros, soit 130,3% du budget voté et 39% de plus qu'en novembre 2017.

L'impôt sur la fortune a engendré des recettes de 647,5 millions d'euros, soit 29 % de plus qu'à la même période en 2017 (112,8 % du budget voté).

La retenue libératoire nationale sur intérêts a généré un peu moins de recette qu'en 2017 (28,8 millions d'euros, soit -2,5% par rapport à 2017 ; 57,5 % du budget voté). M. le Ministre explique cette tendance par le fait que les ménages déposent moins d'argent sur les livrets d'épargne au vu des rendements bas.

L'impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes a généré des recettes de 36,4 millions d'euros (+23,6% par rapport à 2017), soit 77,4 % du budget voté.

Les recettes enregistrées au niveau des contributions directes se sont élevées à 7.620,2 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 11,7% par rapport à 2017 (+797,4 millions d'euros) et 97,1 % de la somme prévue au budget voté par la Chambre des Députés.

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Recettes totales : 4.997,2 millions d'euros, 94,5% du budget voté, +9,1% par rapport à la même époque de 2017.

Les droits d'enregistrement enregistrent des recettes de 305,3 millions d'euros (soit 103,5% du budget voté) et progressent de 21,7% par rapport à 2017.

Les recettes brutes en provenance de la TVA s'élèvent à 3.438,2 millions d'euros, soit 93,4% du budget voté (+8,9 % par rapport à 2017). Le commerce électronique tend vers zéro et a encore rapporté 46,5 millions d'euros (« eTVA »), soit -46,8% par rapport aux 11 premiers mois de 2017.

La taxe d'abonnement a généré des rentrées fiscales s'élevant à 1.018,6 millions d'euros, soit 96,6% du budget voté et une hausse de 5,5% par rapport à 2017.

Les droits de succession représentent une recette de 73,9 millions d'euros et sont en baisse par rapport à 2017 (-29,4%).

Administration des Douanes et Accises

Les recettes totales se chiffrent à 1.210,6 millions d'euros et sont en hausse de 4,4 % par rapport à 2017 (+50,6 millions d'euros).

Les droits d'accises autonomes sur huiles minérales rapportent 180,2 millions d'euros. Par rapport à la même époque de 2017, les recettes provenant de la vente d'essence ont augmenté de 8,15 % et celles liées à la vente de diesel de 5,6%.

Les recettes issues des droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés sont en hausse de 50,5% ; (+6,13% sur les cigarettes ; +2,80% sur le tabac à fumer).

Les dépenses

Les dépenses sont en hausse de 1.106 millions d'euros (+7,3%, alors que les recettes ont augmenté de 8,8%).

La hausse de 9,1% des dépenses de consommation intermédiaire est en lien direct avec les dépenses réalisées par les établissements publics et les services de l'Etat à gestion séparée. Les frais de fonctionnement de l'Etat, au sens strict, ont seulement augmenté de 0,1% au cours de la même période.

Les dépenses pour formation de capital (dépenses d'investissement) ont baissé de 10,9%. Cette baisse s'explique par le fait que d'importants investissements ont été effectués par les CFL en 2017 (plus de 32 millions d'euros).

Les rémunérations des salariés augmentent de 313,2 millions (+9,3%), augmentation due à la progression de l'effectif dans la fonction publique.

Dans les transferts courants, M. le Ministre note une progression de +2,7% au niveau des prestations sociales autres qu'en nature et une hausse de 2,6 % pour les prestations en nature.

Les autres transferts courants augmentent de 9,0 %. Selon M. le Ministre, cette progression est due à l'augmentation de la population et de l'emploi.

Les transferts en capital ont progressé de 15,3% (+65 millions d'euros). L'Etat aura finalement investi plus de deux milliards d'euros au cours de l'année 2018.

La présentation des tableaux 1 et 3 est accompagnée des explications suivantes:

- Le solde du budget de l'Etat (selon la comptabilité de l'Etat) s'élève à -965,3 millions d'euros. Fin novembre 2018, le budget montre un excédent de 220,2 millions d'euros. M. le Ministre salue cette évolution positive et des chiffres qui se rapprochent de l'équilibre budgétaire.

Entre novembre 2017 et novembre 2018, les dépenses ont progressé de 7,3%, alors que les recettes ont augmenté de 8,8%. M. le Ministre note que les recettes augmentent plus vite que les dépenses.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants:

La baisse des recettes en provenance des retenues sur assiette s'explique notamment par la réforme des impôts. Il faut néanmoins garder en mémoire que les avances du mois de

décembre n'ont pas encore été encaissées. Le Gouvernement estime que le montant inscrit au budget voté par la Chambre des Députés sera atteint.

La hausse des dépenses en relation avec la rémunération des salariés s'explique par une forte embauche. Les dépenses concernant les fonctionnaires ont augmenté de 194,9 millions d'euros, soit +8,7%, alors que les dépenses des établissements publics ont progressé de 81,9 millions d'euros (+13,5%). Les frais de fonctionnement de l'administration centrale (consommation intermédiaire) reflètent également cette évolution. Les glissements vers une carrière supérieure et l'échelle mobile des salaires contribuent à la hausse de ce chiffre.

Le quart-taux¹ contribue-t-il à la hausse des recettes enregistrées au niveau des droits d'enregistrement (+21,7%)? M. le Ministre souhaite rester prudent, mais estime que l'effet du quart-taux se fera probablement sentir à partir de 2019.

Le directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA rappelle que ce sont les acquéreurs d'un bien immobilier qui sont redevables des droits d'enregistrement. L'Etat ne peut pas connaître les motivations derrière une vente. Il peut s'agir d'une rupture de mariage, d'une vente suite à un héritage ou d'une transaction purement commerciale entre une société et une personne privée. Tous les immeubles ne bénéficient pas du taux réduit (champs, bois, ...). L'Etat ne peut que constater que le nombre de transactions progresse fortement, aussi bien en nombre qu'en montants des prix payés. Il y a en outre eu plusieurs transactions pour lesquelles l'Etat a encaissé des droits d'enregistrement dont le montant a dépassé le million d'euros.

A combien de dépenses faudra-t-il encore s'attendre au cours des prochains mois ? L'Etat peut en effet encore effectuer des dépenses jusqu'au 31 mars 2019. M. le Ministre répond que l'excédent est actuellement de quelques 300 millions d'euros. Le Gouvernement s'attend à un budget en équilibre.

Serait-il possible de savoir quels secteurs économiques contribuent majoritairement aux recettes totales de l'IRC²? M. le Ministre répond que l'analyse effectuée par le Conseil économique et socialⁱ de la répartition sectorielle de l'IRC montre qu'en 2017, le secteur des banques contribue, à hauteur de 26,71%, majoritairement aux recettes IRC, suivi par les sociétés qualifiées de « Soparfi », avec 25,66%. Le secteur financier au sens large contribue à hauteur de trois quarts à l'IRC.

M. le Ministre répond que les recettes des derniers mois ont connu un développement très positif. Indépendamment des grands dossiers qui se trouvent encore en suspens au vu de procédures au tribunal, un phénomène s'est déclaré au cours des deux dernières années, méritant une analyse des tenants et des aboutissants. Y a-t-il eu un agrandissement de la base d'assiette ? Est-ce que des entreprises ont payé une « exit tax »³ ou est-ce que les entreprises ont-elles réalisé beaucoup de bénéfices ?

¹ Le quart-taux, réduction du taux d'imposition sur les plus-values de cession de biens immobiliers et de terrains à bâtir, a été introduit en 2016 afin de dynamiser le marché immobilier. Fin 2017, cette mesure a été prolongée d'un an. Elle arrive à échéance fin 2018.

Les vendeurs d'un bien immobilier après le 31 décembre 2018 doivent compter avec un taux d'imposition plus élevé sur la plus-value réalisée. Le "quart-taux global" s'élève à 10,5%. A partir du 1^{er} janvier 2019, un "demi-taux global" atteindra 21%.

² <https://ces.public.lu/dam-assets/fr/avis/prix-salaires/Avis-Fiscalite-2018-221118-VF.pdf>

³ Il s'agit d'une *imposition des plus-values latentes lors du transfert par les contribuables de leur domicile fiscal hors du pays*

Un effet de rattrapage a été noté suite à la possibilité de déposer ses déclarations par voie automatique.

M. le Ministre ajoute que les personnes payant l'impôt minimum sur la fortune ne paient pas d'impôt commercial.⁴

Selon M. le Ministre, il est encore trop tôt pour quantifier les effets du Brexit sur le secteur financier ou sur l'économie luxembourgeoise. Des décisions prises par les sociétés au moment où l'envergure du Brexit est devenue tangible devront d'abord être mises en pratique. Au cours des six derniers mois, le Luxembourg a ressenti un intérêt croissant de la part de sociétés « fin tech » qui souhaitent garder l'accès au marché commun.

2. Divers

Les membres du Comité économique et financier national présentent, à huis clos, le contenu de la « Note au formateur - projections macroéconomiques et prévisions de finances publiques à politique inchangée pour la période 2018-2022 » et ses annexes aux membres de la Commission des Finances et du Budget.

* * *

La Secrétaire-administratrice,
Francine Cocard

Le Secrétaire-administrateur,
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission
des Finances et du Budget,
André Bauler

La Présidente de la Commission du
Contrôle de l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

* * *

Annexes:

- Administration centrale 2018 (selon SEC) : évolution des recettes et dépenses au 30 novembre 2018
- Administration centrale 2018 (selon SEC) : évolution des recettes et dépenses
- Budget de l'Etat pour 2018 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)
- Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 novembre 2018

⁴ <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/fiscalite/impots-benefices/impots-divers/impot-fortune.html>

20
18



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

1

Administration centrale 2018
(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses au 30 novembre 2018

	Situation fin novembre					
	2015	2016	2017	2018	variation 2017 - 2018	
					en millions	en %
Dépenses.	13 755	14 418	15 118	16 224	+1 106	+7.3%
Recettes.	13 591	14 242	15 198	16 528	+1 330	+8.8%
Solde	-164	-176	+80	+304	+225	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

A noter que les imputations au niveau des dépenses et des recettes se poursuivent jusque fin mars 2019

20
18



Administration centrale 2018

(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin novembre					
	2015	2016	2017	2018	variation 2017-2018	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	1 056.1	1 107.3	1 099.5	1 199.2	+ 99.7	+9.1%
2. Formation de capital	1 188.3	1 453.5	1 497.6	1 335.0	- 162.6	-10.9%
3. Rémunération des salariés	3 092.4	3 150.0	3 379.8	3 693.0	+ 313.2	+9.3%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	506.9	491.1	536.5	600.0	+ 63.5	+11.8%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	74.2	133.6	115.7	181.2	+ 65.5	+56.6%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 412.4	1 401.1	1 474.7	1 514.1	+ 39.4	+2.7%
7. Prestations sociales en nature	43.1	46.6	47.7	49.0	+ 1.2	+2.6%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille,	6 018.7	6 235.7	6 546.4	7 137.4	+ 591.0	+9.0%
9. Transferts en capital	357.8	390.4	424.8	489.8	+ 65.0	+15.3%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	5.5	8.6	-4.3	25.4	+ 29.7	-685.9%
Dépenses totales	13 755.3	14 417.9	15 118.5	16 224.1	+1 105.6	+7.3%
Recettes						
11. Impôts sur la production	5 591.3	5 658.1	5 839.3	6 382.1	+ 542.9	+9.3%
12. Impôts courants sur le revenu	5 853.4	6 275.7	6 933.6	7 722.3	+ 788.7	+11.4%
13. Autres recettes	2 146.1	2 308.3	2 425.3	2 424.0	- 1.3	-0.1%
Recettes totales	13 590.9	14 242.1	15 198.2	16 528.4	+1 330.2	+8.8%
Solde	-164.4	-175.7	+ 79.7	+ 304.3	+ 224.6	-

20 18



Budget de l'Etat* pour 2018

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

	Budget 2018	Situation fin Novembre	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	13 981.1	13 447.1	96.2%
Dépenses	13 394.5	11 907.0	88.9%
Excédents	+586.5	+1 540.1	
Budget en capital			
Recettes***	83.5	84.8	101.6%
Dépenses**	1 635.3	1 404.7	85.9%
Excédents	-1 551.8	-1 319.9	
Budget total			
Recettes	14 064.5	13 531.9	96.2%
Dépenses	15 029.8	13 311.7	88.6%
Excédents	-965.3	+220.2	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté de 2018

** HORS amortissements pour dette publique

*** HORS recettes d'emprunt

A noter que les imputations au niveau des dépenses et des recettes se poursuivent jusque fin mars 2019.

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 NOVEMBRE 2018

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.11			Budget	Budget	Compte prov.	Budget	Compte	Recettes en % du budget voté			Variation 17/18	
	2018	2017	2016	2018	2017	2017	2016	2016	2018	2017	2016	en mio. EUR	en %
I. Contributions directes	7 820,2	8 822,8	6 253,0	7 845,1	7 434,9	7 731,4	7 249,3	7 184,7	97,1	91,8	86,3	797,4	11,7
1. Collectivités [1]	1 824,0	1 862,0	1 284,0	1 715,0	1 654,0	1 966,4	1 569,0	1 580,6	106,4	100,5	81,8	161,9	9,7
2. Assiette [1]	621,1	679,6	614,9	734,0	778,5	828,3	755,0	760,4	84,6	87,3	81,4	-58,5	-8,6
3. Salaires et traitements	3 531,3	3 142,1	3 016,5	3 830,0	3 502,0	3 411,6	3 564,5	3 315,7	92,2	89,7	84,6	389,2	12,4
4. Impôt de solidarité	411,8	384,5	347,3	483,2	456,6	477,0	453,2	436,2	85,2	84,2	76,6	27,3	7,1
5. Revenus de capitaux	458,8	330,1	331,5	352,0	310,0	374,8	260,0	367,7	130,3	106,5	127,5	128,7	39,0
6. Fortune [2]	647,5	501,9	479,8	574,0	578,0	521,0	430,0	509,3	112,8	87,1	111,6	145,6	29,0
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	28,8	29,5	20,2	50,0	45,0	31,6	25,0	21,4	57,5	65,6	80,8	-0,7	-2,5
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	36,4	29,4	50,7	47,0	44,0	49,0	42,0	61,1	77,4	66,8	120,8	6,9	23,6
9. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire [3]	4,9	12,6	55,8	5,0	15,0	13,3	100,0	73,7	98,0	83,8	55,8	-7,7	-61,0
10. Jeux de casino (recettes brutes)	16,7	15,4	15,2	22,0	- 22,0	18,7	20,0	18,0	76,0	70,1	75,9	1,3	8,4
11. Contributions directes - autres	39,0	35,8	37,1	32,9	31,8	39,6	30,6	40,6	118,4	112,6	121,4	3,2	9,1
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	900,8	785,0	683,5	770,0	722,0	797,8	591,0	712,2	117,0	108,7	115,6	115,8	14,8
II. Douanes & accises	1 210,6	1 180,0	1 261,0	1 282,5	1 232,3	1 258,9	1 303,1	1 364,1	94,4	94,1	96,8	50,6	4,4
13. Recettes brutes (nettes)	821,7	826,9	938,3	875,0	882,1	898,4	945,1	1 014,5	93,9	93,7	104,4	-5,2	-0,6
Recettes UEBL brutes	902,3	878,8	856,9	925,0	932,1	950,4	945,1	933,1	97,5	94,3	90,7	23,5	2,7
Versements reçus de la Belgique (+)	0,0	0,0	81,4	0,0	0,0	0,0	0,0	81,4	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Versements versés à la Belgique (-)	80,6	51,9	0,0	50,0	50,0	51,9	0,0	161,2	103,8	103,8
14. Droits d'accises autonomes sur huiles minérales	180,2	170,1	163,9	183,6	179,9	184,9	175,4	178,5	98,2	94,5	93,4	10,1	5,9
15. Droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés	133,4	88,6	84,6	148,1	103,5	95,2	107,3	92,1	90,0	85,6	78,8	44,8	50,5
16. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute) [8]	50,2	49,8	49,6	52,0	51,2	53,2	51,2	53,3	96,5	97,3	97,0	0,4	0,7
17. Douanes & accises - autres	25,2	24,6	24,6	23,9	15,5	27,2	24,0	25,7	105,8	158,4	102,5	0,6	2,4
III. Enregistrement & domaines	4 997,2	4 581,9	4 513,7	5 287,1	4 907,2	4 942,2	4 777,0	4 886,3	94,5	93,4	94,5	415,3	9,1
18. Droits d'enregistrement	305,3	251,0	208,9	295,0	220,0	304,0	188,3	259,1	103,5	114,1	110,9	54,3	21,7
19. Taxe sur la Valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	3 438,2	3 157,5	3 207,5	3 680,1	3 391,2	3 407,1	3 363,2	3 465,6	93,4	93,1	95,4	280,6	8,9
dont Recettes eTVA encaissées [5]	46,5	87,3	384,1	-	-	88,0	-	-	#VALUE!	#VALUE!	#VALUE!	-40,9	-46,8
20. Taxe d'abonnement [6]	1 018,6	985,6	901,1	1 054,0	1 047,2	971,7	994,5	903,5	96,6	92,2	90,6	53,1	5,5
21. Taxe sur les assurances	57,3	46,8	50,1	52,6	47,0	50,6	46,5	50,1	108,9	99,5	107,8	10,5	22,5
22. Enregistrement & domaines - autres	177,8	161,0	146,1	205,4	201,8	208,9	184,4	218,0	86,5	79,8	79,2	16,7	10,4
Pour mémoire: Droits de succession [7]	73,9	104,7	81,2	70,0	70,0	110,2	70,0	87,0	105,6	149,5	116,0	-30,8	-29,4
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	13 828,1	12 584,7	12 027,7	14 414,8	13 574,4	13 932,5	13 329,3	13 445,1	95,9	92,6	90,2	1 263,3	10,1
IV. Trésorerie de l'Etat	276,0	358,0	325,5	270,8	249,1	412,7	257,8	425,8	101,9	143,7	126,2	-82,1	-22,9
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	14 104,0	12 922,8	12 353,1	14 685,6	13 823,5	14 345,2	13 587,1	13 870,7	96,0	93,5	90,9	1 181,3	9,1

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] L'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT) est à charge des personnes physiques et perçu sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine, à l'exclusion des majorations sur les heures supplémentaires. Le taux de l'IEBT est fixé à 0,5 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) alimentation du fonds communal de dotation financière et (c) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] dans le cadre du règlement européen No 904/2010 du Conseil du 7 octobre 2010 (art. 46.3), l'Etat luxembourgeois a eu le droit de retenir 30 % des recettes totales de l'eTVA entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016, retenant 15% entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018. Taux qui sera à 0% à partir du 1er janvier 2019.

[6] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[7] Recette en capital.

[8] 40 % de la recette sont attribués au budget, 40 % au Fonds Kyoto et 20 % pour les communes. 80 % sont retenus dans le tableau des recettes.